

# L'ECHO

du *Vergers*

numéro  
26  
Septembre 2010

■■■■■ LETTRE D'INFORMATION AUX HABITANTS DE SAINT-MARTIN D'AUXIGNY



## SOMMAIRE

Edito .....	p 2
Calendrier des manifestations .....	p 2
2 associations :	
Le Carroi, Espace à suivre .....	p 3
Extraits de conseils .....	p 4 et 5
Parlons finances .....	p 6 et 7
Les fêtes du printemps et de l'été .....	p 8 et 9
Ecoles .....	p 10
Côté travaux .....	p 11
CCTV .....	p 12
Opération « Zéro pesticide » .....	p 13
Histoire d'eau .....	p 13
Informations communales .....	p 14
En bref .....	p 14
Bléron un patrimoine en danger .....	p 15 et 16

## ► Edito

Une rentrée incertaine, mais des projets quand même ! Nous sommes dans une période d'incertitude sur le fonctionnement et le financement de nos collectivités. Il est très difficile de pouvoir faire des prévisions précises sur notre capacité à réaliser certains aménagements dans le futur. Ce qui est sûr, c'est que nos recettes n'augmentent presque pas et que les besoins donc les dépenses augmentent inexorablement.

Néanmoins nous continuons à développer nos projets dans l'espoir de trouver des solutions financières pour les réaliser.

Alors que l'on se pose des questions notamment sur l'avenir de nos actions en faveur du social, de l'éducation, de l'économie, de la culture, la préoccupation majeure de la très grande majorité d'entre nous est la voirie et la sécurité routière. Bien sûr, ce sont des sujets éminemment importants et nous réalisons chaque année des actions pour améliorer les conditions de circulation.

Un exemple : le stationnement sur trottoirs est interdit et dangereux pour les piétons qui les empruntent, mais quand un automobiliste stationne pleine voie comme le code de la route nous y invite, il est la cible des critiques les plus variées !!!

Nous avons débuté une tranche de travaux de voirie avec la création de passages piétonniers, route de Méry-es-Bois dans le bourg et aux Cocus au cœur des Rousseaux notamment.

La Communauté de Communes en Terres Vives réalise cette année les travaux de rénovation de la route de la Vallée en dehors de l'agglomération.

Le Conseil Général s'est engagé de son côté à refaire la bande de roulement dans l'agglomération, route de Méry-es-Bois.

Les travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la mairie avancent et le syndicat de transport est déjà dans de nouveaux locaux. Pour le reste, c'est encore un an de travaux avec, nous l'espérons, le moins de gêne possible pour les usagers.

Une troisième phase de travaux de relèvement des sépultures dans l'ancien cimetière est en cours. C'est un travail colossal et nécessaire pour un résultat spectaculaire.

L'enquête publique relative au PLU s'est déroulée au mois de juin avec quelques modifications dans le règlement et la mise en annexe du plan de zonage des eaux pluviales. Elle a reçu un avis favorable.

Notre commune s'est engagée depuis quelques années, suite aux problèmes d'inondations de 2001 et 2003 à prévoir l'avenir par la réalisation d'études hydrauliques et la création d'un schéma d'assainissement pluvial. Nous sommes une des premières communes de la Région Centre à s'engager dans une telle démarche et en fonction des possibilités financières de notre collectivité des aménagements seront réalisés. Il est à préciser qu'il n'est pas facile de concilier l'intérêt général pour la mise en sécurité de l'ensemble de notre territoire avec l'intérêt particulier de quelques propriétaires !

Le groupe de travail de la Communauté de Communes en Terres Vives sur la compétence sociale se réunit régulièrement depuis plus d'un an et nous espérons une suite positive à son étude dans les mois à venir.

C'est la reprise, l'école, le travail, la vie associative... après le calme estival.

Bon courage à tous

Le Maire, Fabrice Chollet

## ► Calendrier des manifestations

<b>Du mardi 7 au dim. 19 sept.</b>	Tournoi des Pommes	Terrains de tennis	Tennis Club de Saint-Martin
<b>Du 10 septembre au 10 octobre</b>	Exposition de peintures	Bibliothèque	Association Peintures et Pastels
<b>Dimanche 19 septembre</b>	Concert d'orgue	Eglise	Commission Animations-Culture
<b>Vendredi 24 septembre</b>	Peuples et images : Le Laos	Salle polyvalente	Commission Animations-Culture
<b>Dimanche 17 octobre</b>	Théâtre : FITA	Salle des Fêtes	Commission Animations-Culture et Espace à Suivre
<b>Vendredi 5 novembre</b>	Bar des Sciences : Les femmes dans la science	Salle polyvalente	Commission Animations-Culture
<b>Samedi 6 novembre</b>	Soirée choucroute	Salle des Fêtes	Les Amis de l'Eglise
<b>Jeudi 11 novembre</b>	Randonnée pédestre	Départ : Salle des Fêtes	Amicale de la Rose
<b>Jeudi 11 novembre</b>	Foire de la Saint-Martin	Salle des Fêtes	Comité des fêtes
<b>Samedi 13 novembre</b>	Remise des prix du championnat de France de 2cv Cross	Salle des Fêtes	Team Trapanelle Compétition
<b>Samedi 20 novembre</b>	Spectacle	Salle des Fêtes	Le Carroi
<b>Novembre</b>	Exposition : le climat	Bibliothèque	Bibliothèque
<b>Dimanche 12 décembre</b>	Concert de Noël	Eglise	Ecole de musique et Indépendante
<b>Dimanche 12 décembre</b>	Rifles	Salle des Fêtes	Amicale de la Rose
<b>Vendredi 31 décembre</b>	Réveillon de la Saint Sylvestre	Salle des Fêtes	Comité des fêtes
<b>Vendredi 7 janvier 2011</b>	Vœux du Maire	Salle des Fêtes	Municipalité

## ► Le Carroi



Implantée à Saint-Martin d'Auxigny depuis juin 2007, l'association Le Carroi organise une programmation culturelle dans plusieurs communes de la Communauté de Communes en Terres Vives.

Grâce à une équipe bénévole dotée de compétences confirmées dans l'organisation de spectacles, Le Carroi propose régulièrement de découvrir des artistes talentueux, en variant les disciplines. Depuis ses débuts, Le Carroi a proposé des concerts à tendance rock, funk ou de musiques traditionnelles, des rendez-vous autour de la chanson française, des représentations de théâtre et d'art de rue.

Le Carroi choisit ses artistes par une démarche de repérage, notamment dans les festivals. Dans la programmation du Carroi, les artistes « locaux » côtoient des personnalités reconnues parfois nationalement. Pas de tape à l'œil, (l'association n'en a d'ailleurs pas les moyens), mais toujours du « bon » ! Le Carroi impulse aussi des projets originaux, comme par exemple, la balade-spectacle réalisée en juillet dernier à Menetou-Salon. L'association a invité un comédien à créer le scénario d'une déambulation ludique au cœur du bourg, mêlant histoire locale et imaginaire burlesque.

L'idée, c'est avant tout de faire plaisir au public, de partager les émotions du spectacle, de « donner à penser ». Et toujours : de se rencontrer dans des lieux

chaleureux, voire...de faire la fête tous ensemble ! Dans l'ombre, Le Carroi accompagne des projets artistiques du département : constituer des dossiers, évaluer des budgets, accompagner administrativement des créations et trouver des lieux de représentations sont autant de tâches qui incombent à la salariée.

Notez notre prochain rendez-vous : concert à Saint-Martin, le samedi 20 novembre, à la salle des Fêtes.

N'hésitez pas à contacter Thomas, Thierry, Fabrice ou Isabelle pour en savoir plus sur les projets à venir du Carroi !

[www.lecarroi.fr](http://www.lecarroi.fr)



## ► Espace À Suivre (EAS)



Créé en 1986 à Saint-Martin d'Auxigny, EAS a pour but de mettre en place des actions d'animation par la recherche et la formation et/ou promouvoir toutes initiatives susceptibles de rentrer dans ce domaine.

La première action fut la création d'un spectacle de marionnettes itinérant sur le département. EAS a ensuite mené des ateliers d'expression théâtrale et plastique, pour adultes et adolescents, en relation avec la Bibliothèque Centrale de Prêt du cher et l'Université Populaire de Bourges. Pour les enfants, EAS a orga-

nisé des centres de vacances et de loisirs, avec une association du 77 et Jeunesse et Sports, dans la Brenne, en Sologne, dans la forêt de Tronçais. EAS a continué son chemin en organisant des randonnées, pédestres dans les Alpes, la Corse, Paris et en canoë sur la Loire et l'Allier. Avec une vingtaine d'adhérents, EAS, propose des WE chants, jeux et création de masques, d'expression picturale, de cuisine, d'ikebana, et enfin de découverte du patrimoine de Bourges, des chemins de Racine, des sites de G. Sand.

EAS travaille très souvent en partenariat et c'est aussi dans ce sens qu'elle organisera pour la cinquième fois sur la commune le **Festival International du Théâtre Action (FITA)** avec une pièce intitulée « Le fil », traitant du commerce mondial et de ses implications dans notre quotidien. Cette réalisation est une création et elle est le fruit de la collaboration entre le théâtre du Copion (Belgique) et l'association Asmade (Burkina Faso).

**La représentation aura lieu le dimanche 16 octobre à 16h à la salle des fêtes.**

Pour tous renseignements s'adresser au 02 48 64 13 94 au siège de l'association à Saint-Martin d'Auxigny.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2010

### 1 ▶ Compte administratif 2009 du budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2009 proposé par M. le maire faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

- Excédent de fonctionnement : 220 613,29 €
- Déficit d'investissement : 165 120,32 €

### 2 ▶ Affectation du résultat de fonctionnement 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte la totalité de l'excédent de fonctionnement 2009 soit 220 613,29€ à la section d'investissement du budget principal.

### 3 ▶ Budget primitif principal 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif (équilibrée à 1 553 464 €) puis la section d'investissement du budget primitif équilibrée à 1 927 918,32 €)

### 4 ▶ Vote des taux de fiscalité directe

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter les taux appliqués en 2009 et fixe donc les taux d'imposition 2010 suivants :

- Taxe d'habitation : 14,70 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,7,90 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19,30 %

### 5 ▶ Subventions aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde aux associations un total de 17 000 € de subvention.

### 6 ▶ Compte administratif du budget annexe des logements sociaux 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2009 proposé par M. le maire faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Excédent de fonctionnement : 1091,39 €
- Déficit d'investissement : 64 380,84

### 7 ▶ Affectation du résultat de fonctionnement 2009 (budget annexe)

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte la totalité de l'excédent de fonctionnement 2009 soit 1091,39€ à la section d'investissement.

### 8 ▶ Budget primitif 2010 du « budget annexe - logements sociaux »

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif (équilibrée à 10 240 €) puis la section d'in-

vestissement du budget primitif (équilibrée à 73 700,84 €).

### 9 ▶ Valorisation des charges de la crèche

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe le montant du forfait chauffage à 1243,00 € pour l'année 2010 et revalorise le loyer mensuel à 538,37 € en 2010.

### 10 ▶ Indemnité de conseil du trésorier municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le concours de Mlle Morgane COULIER, trésorier municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable, de lui attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100% à compter du 1er mars 2010 et une indemnité de confection des documents budgétaires de 46,00 €.

### 11 ▶ Demande de subvention au titre des amendes de police

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 50% sur le programme de création de cheminements piétonniers sécurisés 2010, sur le fonds des amendes de police.

### 12 ▶ Ouverture de la pêche

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir la pêche du 17 avril 2010 au 1er novembre 2010.

### 13 ▶ Ouverture du camping

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir le camping du 1er mai 2010 au 3 octobre 2010, avec une ouverture prolongée pour les cueilleurs jusqu'au 31 octobre 2010 et maintient les tarifs et horaires d'ouverture en vigueur.

### 14 ▶ Recrutement d'un régisseur de pêche saisonnier

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter un saisonnier, pour couvrir les heures de présence à réaliser à l'étang les jours d'ouverture de la pêche et la gestion du camping le week end (de 12h00 à 23h30 selon les fréquences d'ouverture des services, sur une période de 6 mois).

### 15 ▶ Recrutement d'un agent pour besoin occasionnel au secrétariat

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'agent non titulaire d'une durée de 70 heures pour faire face à un besoin occasionnel : réaliser le transfert des données du logiciel cimetière.

### 16 ▶ Mise à enquête publique du plan de zonage

Le conseil municipal, à l'unanimité, réitère sa décision d'intégrer au Plan Local d'Urbanisme, le plan de zonage d'assainissement pluvial.

### 17 ▶ Convention de mise à disposition d'une secrétaire de remplacement

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer une convention de mise à disposition d'une secrétaire remplaçante, avec le Centre de gestion du Cher, au tarif de 165,00€ par jour (95 € la demi-journée) pour effectuer tous les remplacements nécessaires au secrétariat.

### 7 ▶ Création d'un poste de technicien supérieur principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de technicien supérieur principal à temps complet, à compter du 1er octobre 2010.

### 8 ▶ Extension de l'assurance statutaire aux agents relevant du régime IRCANTEC

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer un avenant au contrat d'assurance conclu avec la CNP pour couvrir les absences des agents titulaires affiliés à l'IRCANTEC.

### 9 ▶ Convention de réalisation de la route des COILLARDS

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer une convention organisant les travaux de réfection de la route des COILLARDS, en prévoyant une délégation de la maîtrise d'ouvrage de St Georges-Sur-Moulon à St Martin d'Auxigny.

### 10 ▶ Règlement de cantine

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le règlement de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

### 11 ▶ Convention de mise à disposition de biens au centre de loisirs

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition de biens au centre de loisirs.

### 12 ▶ Convention de mise à disposition de personnel au centre de loisirs

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel au centre de loisirs.

### 13 ▶ Avenant à la convention entre la bibliothèque et l'école élémentaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer un avenant à la convention entre la bibliothèque et l'école élémentaire, pour permettre le recours aux bénévoles pour l'accueil des classes.

### 14 ▶ Avenant au bail du Syndicat mixte de transport scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer un avenant au bail qui prévoit que les frais postaux relatifs à la boîte postale seront réglés par la commune et remboursés par le syndicat annuellement.

### 15 ▶ Déclassement d'une parcelle de voirie Route des Gallandes

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclasse la partie de la route des Gallandes au droit de la parcelle AE 386 se trouvant derrière l'alignement avec la partie saillante du bâti de cette parcelle.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2010

### 1 ▶ Admission en non valeur

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'admission en non valeur de 101,15 € de recettes irrécouvrables (accueil périscolaire / cantine) constatées par le Trésor Public sur l'exercice 2008.

### 2 ▶ Encaissement maximum des régies

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux montants d'encaissement maximum des régies communales : Photocopies : 80 € - Droits de place : 500 € - Pêche : 500 €

### 3 ▶ Modification de la régie camping

Le conseil municipal, à l'unanimité, reprend la délibération instituant une régie de camping afin de permettre l'encaissement des forfaits de chauffage des chalets et de porter l'encaissement maximal à 500 €.

### 4 ▶ Accueil périscolaire : paiement par Chèque Emploi Service Universel

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le paiement par CESU pour le service d'accueil périscolaire et pour cela, autorise M. le maire à signer le dossier d'affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel.

### 5 ▶ Décisions modificatives n° 1 Budget principal et budget annexe des logements sociaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les décisions modificatives suivantes :

- a) Budget principal (Section d'investissement) : Recettes : 1068 : + 0,29 € / 1641 : - 0,29 €
- b) Budget annexe des logements sociaux (Section d'investissement) : Recettes : 1068 : + 0,39 € / 1324 : - 0,39 €

### 6 ▶ Ratio d'avancement de grade des techniciens supérieurs

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 100% le ratio d'avancement de grade de technicien supérieur au grade de technicien supérieur principal.

**Section d'investissement** : des aménagements, des améliorations, des créations, des acquisitions

Les investissements 2009	Montant de la dépense
<b>Un total de</b>	<b>1 532 503</b>
composé d'écritures comptables (sorties d'inventaire, cessions...)	173 832
<b>et des opérations réelles</b>	<b>1 358 671</b>
Amélioration des bâtiments et développement des services	60 306
Finalisation du projet d'aménagement, d'extension et de rénovation de la mairie	38 614
Une voirie toujours rénovée et aménagée pour la sécurité	128 640
Création du City stade, du skate park et aménagement du parking au stade	334 622
Valorisation des espaces extérieurs	5 990
Lutte contre les inondations : achat de terrain en vue de la réalisation d'aménagement d'ouvrages hydrauliques	106 296
Rénovation, embellissement et aménagement du Hameau de Montboulain	188 037
Conception d'un projet d'aménagement du centre bourg	20 769
Création d'un accueil périscolaire	372 843
Remboursement du capital d'emprunt	102 554

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2009**

s'élèvent à 1 367 382 € regroupant en autre :

- l'excédent de fonctionnement pour 232 454 €,
- les subventions perçues (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, ADEME, CAF...) pour 198 270 €,
- le remboursement de la TVA payée sur les investissements 2007 et 2008 pour 205 107 €,
- l'emprunt pour 546 952 € et enfin,
- diverses écritures comptables et remboursement des autres collectivités associées à nos projets pour le complément des recettes 2009.

Les investissements 2010	Montant alloué
<b>Un total de</b>	<b>1 927 918</b>
composé d'écritures comptables (sorties d'inventaire, cessions...)	603 990
<b>et des opérations réelles</b>	<b>1 323 928</b>
Amélioration des bâtiments et développement des services (enfance, bibliothèque, camping...)	188 895
Mairie : accueil spacieux pour les administrés, accessibilité handicapés, salle multimodale équipée audio-vidéo, locaux neufs pour les permanences extérieures, mise aux normes, rationalisation de l'espace, dispositifs réduisant la consommation d'énergie	649 100
Une voirie toujours rénovée et aménagée pour la sécurité	110 000
Valorisation des espaces extérieurs	86 898
Lutte contre les inondations : aménagement hydrauliques des Roches et des Rochons pour un aménagement d'un réseau pluvial proportionné et acquisitions de terrains	63 720
Achèvement rénovation, embellissement et aménagement du Hameau de Montboulain	107 950
Conception d'un projet d'aménagement du centre bourg	9 450
Amélioration du PLU (actualisation du règlement, création d'une zone de haute qualité environnementale, adjonction de l'étude de zonage de l'assainissement pluvial).	5 000
Participation à "Internet pour tous" : projet départemental pour développer internet pour tous les habitants du Cher	5 715
Remboursement du capital d'emprunt	97 200

Recettes d'investissement 2010	Montant attendu
<b>Un total de</b>	<b>1 927 918</b>
composé d'écritures comptables (sorties d'inventaire, cessions...)	375 440
<b>et des opérations réelles</b>	<b>1 552 478</b>
Virement de la section de fonctionnement	71 869
Excédent Fonctionnement 2009	220 613
Remboursement de TVA sur les investissements 2009	173 600
Taxe Locale d'Equipement	13 100
Subventions (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, CAF ....)	308 776
Remboursement des autres collectivités associées à certains projets communs	21 070
Emprunt	743 450

**Section de fonctionnement** des services et de la vie courante de la commune

Compte administratif 2009

Dépenses	Montants
<b>Charges à caractère général</b> : dépenses de fournitures, d'énergie, entretien des terrains, bâtiments, voirie... repas de cantine, maintenance, animations, assurance, cotisations...	436 071
<b>Charges de personnel</b> (salaires, charges patronales, assurance...)	629 655
<b>Autres charges de gestion courante</b> : indemnités électives, contribution au centre Service d'incendie et de secours et divers structures intercommunales	132 278
<b>CCAS</b>	12 770
<b>Subvention aux associations et crèche</b>	29 095
<b>Charges financières</b> : intérêts d'emprunt, commissions bancaires...)	60 251
<b>Charges exceptionnelles et opérations comptables</b> : secours, prix des opérations de sortie d'actifs...	6 780
<b>Virement à la section d'investissement</b> (cette opération comptable n'existe que dans le budget prévisionnel mais n'est jamais réalisée)	-
<b>Total</b>	<b>1 306 901</b>

Opérations réalisées

Recettes	Montants perçus
<b>Remboursement sur salaires</b> : remboursement par l'assurance des salaires des agents absents	49 256
<b>Produit des services du domaine et ventes diverses</b> : cantine, accueil périscolaire, camping, pêche, redevance d'occupation du domaine public	100 818
<b>Impôts et taxes</b> : impôt et droits de place du marché	675 480
<b>Dotations et participations</b> : subventions et dotations de l'Etat remboursement des taxes non perçues par décision de l'Etat, subvention de la CAF (accueil périscolaire)	602 464
<b>Autres produits de gestion courante</b> : loyers, locations de salles	69 366
<b>Produits financiers et exceptionnels, opérations d'ordre</b> : opérations comptables de sortif d'actifs, remboursement des assurances	26 962
<b>Excédent reporté</b> (l'excédent Syndicat du Centre de Secours dissolu a été réparti entre les communes membres)	3 170
<b>Total</b>	<b>1 527 514</b>

Budget primitif 2010

Dépenses	Crédits ouverts
<b>Charges à caractère général</b> : dépenses de fournitures, d'énergie, entretien des terrains, bâtiments, voirie... repas de cantine, maintenance, animations, assurance, cotisations...	464 800
<b>Charges de personnel</b> (salaires, charges patronales, assurance...)	690 130
<b>Autres charges de gestion courante</b> : indemnités électives, contribution au centre Service d'incendie et de secours et divers structures intercommunales	134 419
<b>Eclairage public/Enfouissement de réseaux</b>	69 425
<b>CCAS</b>	26 501
<b>Subvention aux association</b>	17 000
<b>Charges financières</b> : intérêts d'emprunt, commissions bancaires...)	75 300
<b>Charges exceptionnelles et opérations comptables</b> : secours, prix des opérations de sortie d'actifs...	2 250
<b>Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	1 770
<b>Virement à la section d'investissement</b> : part des recettes utilisées pour financer les investissements (autre que l'éclairage public)	71 869
<b>Total</b>	<b>1 553 464</b>

Prévisionnel

Recettes	Montants attendus
<b>Remboursement sur salaires</b> : remboursement par l'assurance des salaires des agents absents	80 000
<b>Produit des services du domaine et ventes diverses</b> : cantine, accueil périscolaire, camping, pêche, redevance d'occupation du domaine public	97 410
<b>Impôts et taxes</b> : impôt et droits de place du marché	701 070
<b>Dotations et participations</b> : subventions et dotations de l'Etat remboursement des taxes non perçues par décision de l'Etat, subvention de la CAF (accueil périscolaire)	592 734
<b>Autres produits de gestion courante</b> : loyers, locations de salles	68 200
<b>Produits financiers et exceptionnels, opérations d'ordre</b> : opérations comptables de sortif d'actifs, remboursement des assurances	14 050
<b>Total</b>	<b>1 553 464</b>



◀ Course de la Rose

La nouvelle édition cycliste de la course de La Rose s'est déroulée dans une ambiance printanière. Dès 9h30 les premiers coureurs se sont lancés sur le parcours pour un contre la monte particulièrement rythmé. La matinée a été consacrée à ce challenge qui est une nouveauté 2010. Après cette mise en jambes, les coureurs se sont retrouvés à 15h30 sur la ligne de départ pour parcourir plus de 100 km. Cette année le parcours reliant la ROSE, SAINT-MARTIN et les ROUSSEAUX nous a permis de renouer avec la tradition des premières années. L'organisation est satisfaite de cette nouvelle édition et vous donne rendez-vous en 2011.

▼ École de musique



Durant toute cette année 2009-2010, l'École de Musique de Saint-Martin a organisé et participé à différentes manifestations.

Couplées à des représentations théâtrales (avec la Compagnie

Hippocrate à Saint-Martin et avec la Compagnie des Quatre Trèfles à Saint-Palais) ou à un concert du Louisiana Jazz Band à Saint-Georges, les prestations de nos élèves (guitaristes, pianistes, atelier vocal et ensemble musical) ont enchanté un large public. Notre audition qui a eu lieu le 9 mai a permis à la quasi totalité de nos élèves (dont les plus jeunes, membres de l'atelier d'éveil), de présenter le fruit de leur travail. L'année s'est terminée par l'ouverture de la traditionnelle Fête de la Musique.



Pour l'École de Musique, 2010 débutera dès les 8, 10 et 11 septembre par les inscriptions pour la prochaine saison. N'hésitez pas, jeunes (l'atelier d'éveil accueille les enfants dès 5 ans) et moins jeunes (l'école compte parmi

ses 70 élèves de nombreux adultes ayant débuté récemment la musique), à venir vous renseigner et à rejoindre nos cours individuels d'instrument (piano, batterie, guitare ou flûte), de solfège pour tous niveaux et de chant. De nombreux spectacles se tiendront également tout au long de l'année. Notez dès maintenant le concert de Noël, organisé avec l'Indépendante, qui se tiendra en décembre en l'église de Saint-Martin.

▼ Course de VTT

Première édition très réussie pour la course de VTT organisée autour de l'étang par l'école de cyclisme le dimanche 2 mai.



▼ Brocante

La brocante martinoise du 9 mai 2010 s'est réveillée sous un brouillard automnal. Cette atmosphère grelottante du matin a découragé quelques exposants, mais la qualité de la manifestation n'en a pas été affectée. Près de 4 kms d'exposition serpentaient les rues du village ou de nombreux chineurs étaient présents. Toute la journée les promeneurs ont apprécié cette nouvelle édition préparée avec toujours autant de chaleur par le Comité des Fêtes.



▼ L'Indépendante

C'est devant une assistance réduite mais néanmoins enthousiaste, que l'Indépendante donnait son concert annuel ce dimanche 16 mai après-midi dans la salle des fêtes de Saint-Martin d'Auxigny.

C'était pour elle, l'occasion de dévoiler le travail accompli tout au long de l'hiver. Les musiciens, sous la baguette de leur chef J.-Marie DUCAT ont donné le meilleur d'eux mêmes à travers un répertoire riche et varié.

Musique de film, variété française et internationa-



le, œuvre originale entre autres ont ponctué cet après-midi musical.

Ce fut également l'occasion pour Alice, Julie et Sophie de faire leur première apparition en public au sein de l'orchestre. Les spectateurs ont pu également redécouvrir le chef J.-Marie au saxophone dans un morceau dirigé pour l'occasion par Olivier.

J. Jacques Duteil, au nom de la municipalité devait prendre la parole pour

remercier l'Indépendante pour son action en faveur de l'animation de la commune tout au long de l'année.

▼ Kermesse



La salle des fêtes était pleine à craquer pour ce spectacle offert par les écoles. Le thème cette année était le cirque, les enfants de maternelle et les plus grands de l'école élémentaire se sont exprimés devant parents et grands parents venus nombreux, au travers des jeux du cirque. Le barbecue organisé par les AEP et animé par l'orgue de Barbarie a rassemblé petits et grands tout au long de cette chaude soirée.

▼ « Les Misainiers »

Le dimanche 13 juin « Les Misainiers » ont encore ravi les passionnés de maquettisme naval. Il faut dire qu'ils font rêver ces bateaux !



▶ Le 14 juillet

De toutes les couleurs !



Du soleil pour un superbe défilé dans le bourg et un apéritif convivial devant la mairie. De la pluie et du vent pour un déjeuner humide au bord de l'étang.

Des nuages pour un après midi de fête où chacun a pu profiter des nombreuses animations proposées. Enfin après un dîner barbecue sous un temps plus clément, la journée c'est terminée sous une pluie d'étoiles pour l'émerveillement de tous.

Bravo aux organisateurs, aux bénévoles et à tous les participants pour cette journée de 14 juillet réussie malgré les aléas de la météo.



## ► Modification règlement intérieur accueil périscolaire et cantine

Nous avons été amenés à modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et cantine sur plusieurs points :

### LA FICHE D'INSCRIPTION

jointe au règlement qui sera distribué à la rentrée scolaire est à remettre dûment complétée en mairie avant le 30 septembre 2010 dernier délai.

**Après cette date les enfants ne seront plus acceptés ni à l'accueil périscolaire ni en cantine.**

### RESTAURANT SCOLAIRE

Pour les enfants qui fréquenteront **régulièrement** le restaurant scolaire **toute l'année**, un seul coupon est à remplir. Ce coupon précisera que l'inscription vaut pour l'année. Les jours de présence

réguliers sont à remplir sur ce coupon sinon la facturation portera sur la semaine entière.

Tout repas pris **sans dépôt du coupon** (inscription à l'année ou inscription ponctuelle) dans les délais (**au plus tard à 9 heures le jeudi précédant la semaine de fréquentation**) donnera lieu à une facturation du repas à prix coûtant soit **6.47 €** pour un repas ordinaire et **7.47 €** pour un repas bio.

Les repas commandés peuvent être annulés par dépôt en mairie d'un coupon d'annulation avant 9 heures le jeudi précédant la semaine de fréquentation. A défaut d'annulation les repas commandés sont facturés sauf en cas de dépôt en mairie dans les 8 jours, d'un certificat médical.

## ► Voyage de fin d'année de l'école élémentaire le vendredi 7 mai

Une journée au Musée du Cirque et de l'Illusion à Dampierre-en-Burly (45) était organisée pour tous les élèves de l'école élémentaire répartis en 3 cars. Ces derniers sont revenus enchantés, le programme étant copieux avec sous chapiteau une initiation aux arts de la piste, à midi le pique-nique suivi de la visite guidée du musée, puis d'un spectacle de magie avec Bosco le magicien, et pour terminer un magnifique spectacle sous le chapiteau avec la compagnie Cri-O-Laine. Un bon souvenir pour tous les élèves et les accompagnateurs.



## ► Récompense de fin d'études élémentaires



Le vendredi 25 juin c'est sous un soleil éclatant et en présence des instituteurs, des élèves du CM1 et du CE2, que Fabrice CHOLLET maire de Saint-Martin accompagné de plusieurs adjoints et membres du Conseil Municipal, a offert aux 32 élèves du CM2 le traditionnel dictionnaire illustré, cadeau de fin d'études élémentaires et de passage en 6ème. Gageons que ce cadeau leur servira de longues années encore pour leurs recherches.

**BRAVO** encore et **BON COURAGE** pour l'entrée en 6ème.

## ► Permis piéton

Lors de la même cérémonie, les élèves du CE2 se sont vus remettre le permis piéton car ils avaient tous passé avec succès les tests d'évaluation. En effet quelques jours auparavant Monsieur GALLAND, gendarme, avait préparé un kit afin que chaque enfant intègre les règles de sécurité essentielles et nécessaires à un déplacement autonome dans la rue.



## ► Côté travaux

Le Conseil municipal du 20 mai 2010 a adopté le programme des travaux de voirie 2010 proposé par la commission « Travaux - Voirie ».

Ce nouveau chantier été arrêté dans la limite définie par le budget communal soit 110 000 €.

Outre l'installation de divers panneaux de signalisation directionnelle et de sécurité et avec l'accord du Conseil Général, des îlots latéraux vont être créés à l'entrée de l'avenue de la République afin de protéger les places de stationnement et d'encourager les usagers, par un étranglement de la voie, à ralentir leur vitesse de circulation (4 000 €).

Dans la poursuite du programme 2009, des cheminements piétonniers sécurisés vont être créés : route de Méry ès bois, route des forêts (des Rousseaux aux Cocus) et rue du cimetière. Pour ces réalisations une demande de subvention spécifique a été sollicitée (56 190 €).

Une étude d'aménagement de la parcelle AC 94 (cour commune du centre bourg) est en cours pour finaliser un aménagement de la voirie et de

la collecte des eaux pluviales ainsi qu'un apport paysager (3 000 €).

Des créations ainsi que l'entretien des fossés vont être réalisés (VC 5 et CR des Rousseaux à la Forêt) et la première tranche des travaux d'aménagement hydraulique des Montets, Rochons et Roches va débuter (CR de la Jeunée) (16 500€).

Un chemin rural sera réhabilité au Arpents : il dessert la parcelle AL 174 et le chemin rural 71 (de la Pinoterie) va recevoir une assise en calcaire (8 660 €).

Enfin l'enrobé de la route des Coillards (VC 320) vient d'être refait. Cette route est mitoyenne avec la commune de Saint Georges et les travaux sont partagés à parts égales (15 740).

## ► La Mairie ça avance !



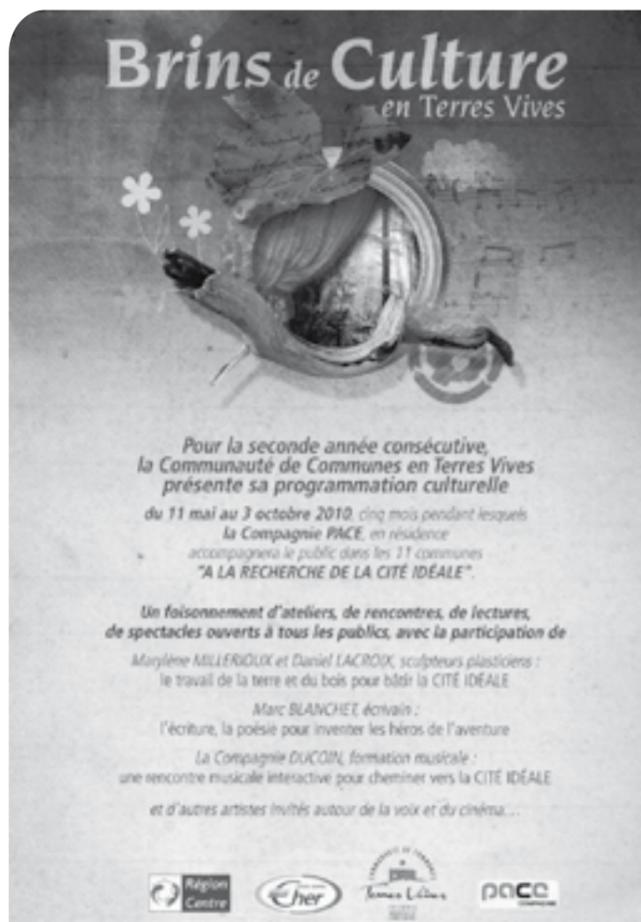
La dalle de la future salle multimodale, du conseil, des mariages.



Future salle de rangements 1er étage du nouveau bâtiment.



Nouveau bâtiment. Au rez de chaussée les permanences.



## Brins de culture en Terres Vives

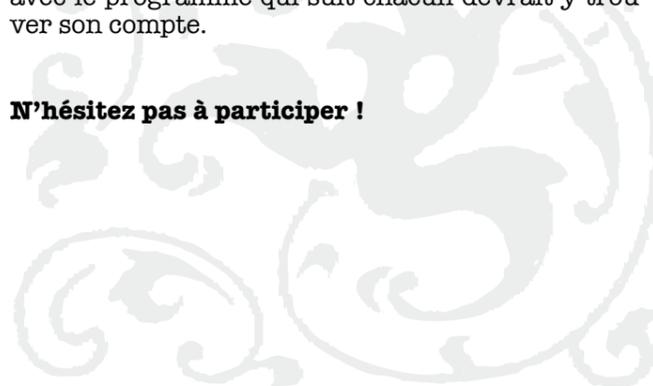
Pour la deuxième année, la CCTV a programmé sa saison du **11 mai jusqu'au 3 octobre** avec l'accueil en résidence de la **Compagnie Pace** sur le thème : « A la recherche de la cité idéale ».

Des ateliers court métrage, modelage (bois et terre), écriture, théâtre, chants, et des rencontres musicales, des lectures et des spectacles pour tous seront au rendez-vous.

**Renseignements au 02 48 25 46 61** ou sur le site : [education-jeunesse.terresvives@wanadoo.fr](mailto:education-jeunesse.terresvives@wanadoo.fr)

Ce moment qui a pour but de rassembler les citoyens de la CCTV sur un projet culturel commun ne peut se vivre qu'avec ses acteurs : c'est pourquoi avec le programme qui suit chacun devrait y trouver son compte.

**N'hésitez pas à participer !**



## Quelques informations du pôle Environnement de la CCTV

Le débat sur la gestion préventive des déchets, relancé par le Grenelle de l'Environnement, a placé le mode de financement du service public d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le devant de la scène.

Afin de maîtriser les coûts du service la mesure phare qui émerge des tables rondes du Grenelle est la mise en place d'une tarification ou redevance incitative. De quoi s'agit-il ? Le but recherché est l'incitation au geste de tri. Cette tarification incitative est une redevance modernisée. La plupart des redevances actuelles sont basées sur la composition des foyers pour facturer le service. La redevance incitative cherche à influencer le comportement des usagers, les éléments de la grille tarifaire s'appuient sur l'utilisation réelle du service c'est-à-dire la quantité de déchets produits par foyer, et sont basés sur le volume du bac réceptionnant les ordures ménagères résiduelles, le nombre de levées du bac ou encore le poids du bac lors de chaque levée.

En effet, la redevance ou tarification incitative porte le plus souvent sur les ordures ménagères résiduelles, les déchets de collecte sélective (sacs jaunes) ne sont pas concernés. L'objectif est alors de réduire le volume des déchets non triés destinés à l'enfouissement et d'améliorer le tri.

La CCTV souhaite mettre en place le principe de cette tarification incitative pour la facturation des ordures ménagères.

En premier lieu, une étude préalable pour la mise en place de la redevance incitative sur notre territoire est recommandée ; elle sera réalisée par le SICTOM Loir et Sarthe qui est précurseur dans le traitement des déchets. Cette étude est nécessaire afin de bien maîtriser les modifications techniques financières et organisationnelles induites par la mise en place de la tarification incitative.

Après cette étude une information sera diffusée et la suite donnée à celle-ci sera annoncée.

L'eau qui arrive dans nos foyers provient de deux réseaux d'adduction gérés pour le pompage de Soulangis par le SMIRNE et pour l'eau provenant de la zone sud-est de Bourges par le SMERSE. L'eau est ensuite acheminée au réservoir du Montet et le SIAEPAC de Saint-Martin Saint-Georges en assure la distribution.



L'eau pompée est quasiment propre à la consommation, le seul traitement effectué est une chloration (désinfection) qui évite les pollutions extérieures. Chaque année une dizaine de contrôles est pratiquée par la DDASS au captage de Soulangis et sur le réseau de distribution. Les résultats affichés en mairie et au SIAEPAC rendent compte des caractéristiques organoleptiques (coloration, odeur, saveur...) des paramètres microbiologiques, du pH, de la minéralisation et des paramètres azotes et phosphores (nitrites et nitrates). En 2008 les résultats de l'ensemble des prélèvements étaient conformes à la législation.

**Vous possédez un puits :** Depuis 2008 un arrêté oblige les propriétaires de puits à les déclarer au SIAEPAC, pourquoi ? Pour protéger la qualité de l'eau des risques de pollutions extérieures au réseau ; en effet les réseaux puits ne sont pas équipés de systèmes anti-retour suffisants et les interconnexions réseau/public/réseau puits sont interdites. Toutes les eaux quelque soit leur provenance (puits, eau de pluie) dépendent de la police du Maire qui a le pouvoir de demander des analyses des eaux des puits des particuliers.

**Votre facture :** La facture annuelle est calculée sur le relevé des compteurs effectué d'avril à juin. En octobre une facture intermédiaire est adressée, considérée comme un acompte basé sur 35% de la facture du précédent relevé, elle est déduite de la facture annuelle suivante.

Au dos de la facture vous pouvez trouver des informations sur les travaux en cours, l'analyse de l'eau ainsi qu'une rubrique « A savoir ».

**Le montant de la facture :** Selon que l'assainissement est collectif ou individuel le calcul est différent, le surcoût lié au collectif tient compte de l'entretien et de la création de réseaux ainsi qu'au fonctionnement de la station d'épuration.

Depuis 2009 le prélèvement automatique non mensualisé de votre facture est possible.

**Bon à savoir :** Pour faciliter le fonctionnement du SIAEPAC merci d'informer les agents du syndicat, Mathilde BERTHELOT ou Philippe JOVY par téléphone, par courrier, fax ou mail lors d'arrivée ou de départ (comme pour l'électricité ou le gaz).

**SIAEPAC :**

4, route de Saint-Palais - 18110 SAINT-MARTIN D'AUXIGNY  
Tél. 02 48 64 69 76 - Fax : 02 48 64 57 26  
E-mail : [siaepa-smsg@wanadoo.fr](mailto:siaepa-smsg@wanadoo.fr)

## Saint-Martin d'Auxigny s'engage !

Selon la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles en région Centre (FREDON) :

« La France arrive au troisième rang mondial des pays les plus consommateurs de pesticides, avec près de 80 000 tonnes de substances actives utilisées annuellement. Ces produits et leurs métabolites (produits de dégradation) se retrouvent dans tous les compartiments de notre environnement : air, pluie, sols, nappes phréatiques, cours d'eau, ensemble de la chaîne alimentaire. L'emploi massif des pesticides en France constitue un problème environnemental et sanitaire majeur. C'est pourquoi l'Union Européenne fixe pour objectif, aux états membres, d'atteindre un bon état écologique de toutes les masses d'eaux d'ici 2015 tandis que le premier plan national de la santé environnement 2004-2008 (mis à jour en 2009) est construit autour de trois axes prioritaires dont l'un est de « garantir un air et boire une eau de bonne qualité » pour chaque citoyen, l'une des actions mentionnées pour y parvenir étant de « limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides ».

Les communes sont partiellement responsables de la pollution diffuse de notre environnement puisqu'elles entretiennent à l'aide de pesticides la voirie, les parcs, les terrains de sport et les cimetières, répondant ainsi à l'attente de la plupart de leurs administrés, demandeurs d'espaces dépourvus d'herbes spontanées ».

Pour préserver notre environnement et lutter contre ces pollutions, des outils méthodologiques et diverses techniques existent.

La commune s'engage et a signé une convention, avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles en région Centre (FREDON) et l'association Nature 18 afin de définir les modalités d'un partenariat permettant de réduire progressivement l'usage des pesticides dans l'entretien de la voirie et des espaces verts communaux. A terme, c'est l'objectif zéro pesticide que nous essaierons d'atteindre.

Grâce à la signature de cette convention la commune sera accompagnée :

- pour la mise au point d'un plan de réduction des pesticides,
- des formations seront dispensées aux agents communaux, aux élus et aux membres de la commission qui souhaitent servir de relais auprès de la population
- une importante communication sera mise en place vers le grand public (exposition, brochures ...) mais aussi vers les jeunes enfants des écoles de la commune.

En parallèle, la commune renoncera progressivement à l'usage des pesticides pour le désherbage de ses espaces verts et voiries.

## Le garde champêtre

Autrefois appelé sergent de verdure, cette fonction qui a su traverser les différents siècles est aujourd'hui plus que jamais un lien essentiel entre la commune et ses administrés. S'il ne faut pas oublier qu'il est particulièrement au service de la population, il ne faut pas non plus omettre qu'il est avant tout, au même titre que ses homologues policiers municipaux, un homme de loi garant de son bon respect. Il ne s'agit pas d'une fonction au rabais ou bien même d'un agent lambda simplement vêtu de bleu, bien au contraire... Il est cité à plusieurs reprises au Code de Procédure Pénale aux articles 15, 21-3, 22 à 25 et 27 ainsi qu'à d'autres codes lui attribuant une multitude de compétences relevant de domaines aussi riches que variés : Le code de la route, l'urbanisme, l'environnement, le domaine public routier... Au terme d'une formation de 80 jours, il fait l'objet d'un agrément et d'une assermentation délivrés par le Procureur de la République légitimant ainsi ses fonctions de recherche et de constatation d'infractions. Des infractions qui seront relevées par procès verbaux ou encore par timbres amendes mais nul doute, pas même le Garde Champêtre, qu'il ne devra en arriver jusque là, car confiant en la bonne foi et en le civisme des administrés.

## Sécurité Routière

A l'occasion de la semaine de la sécurité routière qui se déroulera du **15 au 19 septembre**, en partenariat avec la gendarmerie, Fabrice CHOLLET, Maire, Julien GAREAU, garde champêtre, Anne-Marie OSWALD, référent sécurité routière seront sur les routes de la commune pour sensibiliser les habitants aux limitations de vitesse. **Le samedi 18 septembre** des animations sur différents thèmes de prévention routière se dérouleront sur la place de la mairie de 9h à 12h pour petits et grands.

## Bibliothèque

**EXPOSITION :**  
**Le Climat du 8 au 27 nov. 2010**  
et conférence sur ce thème

**TAPIS LECTURE :**  
**Les paysages Marins**  
**Le mercredi 15 septembre 2010**  
en deux séances de : 16h30 à 17h15 et  
de 17h30 à 18h15  
uniquement sur inscription :  
**bm.stmartindauxigny@orange.fr**

**LA MAISON DE NINON**  
Le mercredi 16 décembre en deux séances  
de 16h30 à 17h15 et de 17h30 à 18h15  
uniquement sur inscription avant le 1<sup>er</sup> déc. 2010  
**bm.stmartindauxigny@orange.fr**

## Courrier illustré

Depuis le 20 juillet la nouvelle enveloppe illustrée de Saint-Martin est en vente à la Poste. L'étang de la Salle a été choisi pour représenter la commune et « Cœur de nature » pour prolonger les actions communales sur l'environnement.



## Jumelage

Le 7<sup>e</sup> échange franco-anglais a eu lieu cette année début mai avec un groupe de français qui a été accueilli chaleureusement par nos amis anglais.

Ceux-ci avaient concocté un programme riche et varié : fête du mât de mai à Nether Wasdale, repas au *Low Wood Hall Hotel*, visite de Wordsworth House à Cockermouth, visite du château, de la cathédrale, du musée et des boutiques de Carlisle (capitale de la Cumbria), ascension du Scafell Pike (plus haut sommet d'Angleterre), ballade en petit train suivi du traditionnel fish and ships à la gare de Dalegarth. Nos amis anglais se sont mis en quatre pour nous faire découvrir leur magnifique région. A nous de faire de même en 2011 lors de leur venue à une date qui reste à préciser. En attendant, des échanges individuels s'organisent cet été entre des jeunes français et anglais suite aux échanges officiels du jumelage.

Vous pouvez voir les vidéos de ce voyage sur le site internet <http://cjsma.over-blog.com> ; les participants à notre Grill-Party qui s'est tenue le 6 juin dernier ont pu les découvrir en avant première après la dégustation du cochon grillé admirablement préparé par le "chef" Thierry Blanchet.

## Petit tour à vélo

Plus de 700 enfants ont parcourus les routes du canton pour le petit tour à vélo organisé par l'USEP.



## Entretien de vos jardins

Pour l'entretien de vos jardins, un nouvel artisan sur la commune de puis début septembre.

« **L'histoire de la forêt et l'histoire des hommes se confondent et on ne saurait imaginer les uns sans les autres.** »

Emmanuel de Guillebon.



Si vous allez au Prieuré de Bléron, vous serez dans un site dont l'existence historique est connue au moins depuis le 12<sup>e</sup> siècle.

Vous arriverez sur le très ancien chemin des forêtins. Il reliait, à travers bois, les deux résidences royales de Mehun-sur-Yèvre et de la Salle-le-Roi en passant par le château de Dame et par le Prieuré de Bléron. De la Salle-le Roi, un autre grand chemin descendait à Bourges, en passant par Yvry (Vasselay).



C'est l'époque où sont défrichées les collines qui s'étendent à l'Est de la forêt, depuis la lisière actuelle jusqu'à la Salle-le-Roi et à St-Martin d'Auxigny, devenu le Pays Forêtin. Au début du Moyen Age, les ermites de saint Augustin s'installent sous l'invocation de Saint-Gilles et Saint-Loup.

C'est la présence de la source, l'une des plus abondantes de la forêt d'Allogny, qui a provoqué l'installation des hommes à Bléron. Un premier bassin, toujours visible, recueille l'eau claire, et une petite mare, plus bas, servait sans doute au lavage du linge. Le bétail de l'exploitation rurale venait également s'y abreuver.



Alphonse Buhot de Kersers, historien du Berry, visite le site et le décrit ainsi, en 1892 : « **La situation de cet ermitage est isolée mais heureusement choisie. Entouré de bois de toutes parts, appuyé à des collines boisées qui l'abritent et forment amphithéâtre au nord et à l'orient, il est environné, du côté de l'occident, par quelques hectares de champs cultivés qui forment une clairière dans la forêt d'Allogny. (...) Ce site, d'un calme absolu et d'une fraîcheur exquise, et où ne manque ni l'espace pour le regard, ni la fertilité pour la culture, a dû être choisi par des hommes amis de la retraite. Nul asile ne pouvait mieux convenir à la vie contemplative et agricole des moines d'autrefois** »



La chapelle, construite au 13<sup>e</sup> siècle, a été utilisée comme lieu de culte jusqu'à la Révolution. Le prieuré de Bléron est alors vendu comme bien national et sert uniquement d'exploitation agricole. Le bâtiment d'habitation qui subsiste date, pour partie, du 15<sup>e</sup> siècle.



En 1991 l'Office national des Forêts acquiert l'enclave de Bléron et l'ouvre au public.

**« Les moines ont quitté Bléron ? Mais l'homme n'a pas déserté la forêt. Aux portes de Bourges, la forêt d'Allogny reste ce lieu magique, où chacun aime se promener et se récréer, et peut-être retrouver ses racines ».**

Emmanuel de Guillebon.

En 1996 une association se constitue dont les membres assurent un sérieux travail puisque des représentants de l'ONF, des élus, des représentants des Bâtiments de France, des membres de l'Inspection Académique participaient aux réunions. L'objectif était de réaliser une maison de la forêt dans le bâtiment du Prieur. Des devis et des demandes de subventions ont été chiffrés mais ce projet n'a pu aboutir.

Les années ont passé, le lierre et les intempéries ont affaibli la chapelle du prieuré.

Le 2 juin 2010 l'association du prieuré de Bléron renaît. La chapelle est là, usée, blessée,... mais le site est toujours harmonieux !

Extraits « Des sentiers de découvertes de Bléron » ONF en collaboration avec Nature 18.

Monique Duteil, Juin 2010.

